

**COMMUNICATION**  
**N° 2022/62**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Nyon 2030, Ville proche et vivante**

Lignes directrices municipales à l'horizon 2030

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Les Lignes directrices municipales sont l'expression de la volonté politique de la Municipalité. Elaborée dans le cadre d'ateliers qui se sont déroulés entre novembre 2021 et mai 2022, cette base politique est en phase avec les défis que connaît Nyon aujourd'hui, changement climatique en tête, mais tient aussi compte des incertitudes de notre époque.

Les Lignes directrices, annexées à la présente communication, détaillent les réflexions qui ont conduit la Municipalité à s'écarter du traditionnel « Programme de législature » ainsi que la suite du processus qui permettra une mise en œuvre efficace et réactive de la volonté politique émise aujourd'hui.

La Municipalité espère pouvoir compter sur l'adhésion du Conseil communal dans cette approche pragmatique et sur son soutien dans le cadre des divers préavis qui participeront à la mise en place de cette ambition politique.

**A commencer par la « Feuille de route », en cours d'élaboration avec les services de la Ville, qui devrait être soumise au Conseil communal d'ici à la fin de l'année. Celle-ci détaillera plus précisément les actions prévues, et sollicitera les moyens nécessaires à leur exécution.**

## **2. Contenu**

---

Le document annexé présente les ambitions de la Municipalité pour les années à venir. Il est question de terminer ce qui a été entamé par la Municipalité précédente, de préparer le terrain pour la prochaine mais aussi de mener à terme des projets propres à la législature en cours.

Les actions envisagées visent à améliorer la qualité de vie des Nyonnais-es dans leur quotidien et de permettre à Nyon de préserver et de renforcer ses qualités actuelles : être une ville proche et vivante.

Ainsi, la Municipalité s'est donné cinq objectifs qui guideront l'action publique communale durant les années à venir :

- Faire vivre et relier les quartiers ;
- Végétaliser et renforcer la biodiversité ;
- Valoriser et soutenir le tissu associatif, culturel et social ;
- S'engager pour la transition énergétique ;
- Rapprocher autorités, administration et population.

Ces cinq objectifs sont déclinés en actions que la Municipalité désire mener prioritairement. Cinq projets emblématiques complètent également le document et se caractérisent comme étant symboliques de la volonté municipale, œuvrant pour la réalisation des objectifs susnommés.

## **3. Conclusion**

---

Au vu de la problématique climatique prépondérante et de la situation géopolitique incertaine, la Municipalité a élaboré ses Lignes directrices en les inscrivant dans la continuité des actions précédentes et dans un horizon-temps moins limité que le traditionnel « Programme de législature », tout en affirmant clairement ses ambitions sur les enjeux identifiés comme prioritaires pour l'avenir de Nyon : sa proximité et sa vitalité. Cette démarche permettra d'orienter l'action municipale à venir, y compris au-delà de la présente législature, tout en se dotant d'une feuille de route concrète et adaptative dans le temps.

## NYON · COMMUNICATION N° 2022/62 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

### **Annexe**

---

- Nyon 2030, Ville proche et vivante - Lignes directrices municipales à l'horizon 2030